



**Conseil économique  
et social**

PROVISOIRE

E/1994/SR.22  
02 Novembre 1995

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies  
concernant la coopération internationale pour le développement

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 6 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférences, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1994/34, Parties I, II et III; E/1994/35, Parties I, II et III; E/1994/84)

Mme VOLKOFF (Canada) propose que le Conseil s'attache à la réforme de l'organisation et de la procédure plutôt qu'au contenu des rapports des conseils d'administration. La période de transition fournit l'occasion de répartir les questions entre les différents débats du Conseil et de déterminer les questions devant faire l'objet d'une attention particulière ainsi que la manière de les présenter.

Le PRESIDENT dit que la représentante du Canada a appelé l'attention sur un point important. Le Conseil doit décider comment, sur la base des rapports, il peut s'acquitter de sa tâche de restructuration, et quel rôle il devra jouer à l'avenir à l'égard des fonds et programmes de développement.

Mme VASISHT (Inde) souscrit à la déclaration du Canada. Se référant à une question posée par la délégation pakistanaise à une séance précédente, elle demande comment il se fait que certaines décisions de principe déjà adoptées par les conseils d'administration - par exemple, le développement humain durable ou l'objectif "20/20" - soient légitimées après coup par le Conseil, alors que celui-ci est le seul organe habilité à prendre de telles décisions.

M. ELMOAKAF (Jamahiriya arabe libyenne) fait observer que les rapports des conseils d'administration ne sont toujours pas disponibles en arabe.

Le PRESIDENT dit que cela tient au fait que les réunions des conseils d'administration se sont tenues très récemment. Ces rapports seront disponibles prochainement dans toutes les langues officielles.

M. BARNETT (Royaume-Uni) déclare que sa délégation approuve pleinement les observations du Canada. Les rapports des conseils d'administration, qui traitent de questions différentes sous des formes différentes, ne sont pas particulièrement utiles pour permettre au Conseil de fournir des orientations générales. Le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) ou le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) du Comité administratif de coordination (CAC) pourraient peut-être se réunir avant le débat consacré aux activités opérationnelles en vue de suggérer des questions sur lesquelles ils estiment que des orientations générales sont nécessaires. Le Conseil pourrait également choisir un thème qu'il examinerait de façon approfondie pendant son débat sur les activités opérationnelles. La documentation devra être adaptée en conséquence.

M. KAARIA (Observateur de la Finlande) convient qu'il importe de redéfinir la procédure à suivre pour le débat sur les activités

opérationnelles. Lors du débat de haut niveau, sa délégation a exprimé ses vues sur le type de documentation qui devrait être soumis au Conseil. Les documents qui contiennent simplement une description des activités menées par les fonds et les programmes au cours de l'année écoulée ne devraient pas être considérés comme des rapports annuels à moins qu'ils aient été approuvés par les conseils d'administration. Les documents présentés devraient être orientés davantage vers l'action et décrire de façon plus concise les principales caractéristiques des activités des fonds et programmes. Ils pourraient aussi être consacrés à un thème précis qui aurait été indiqué par le Conseil économique et social. Plutôt que des rapports individuels, le Conseil devrait examiner un document analytique établi par le secrétariat sur les différents rapports annuels et faisant ressortir des questions d'orientation ou des questions demandant une décision. Pendant l'année de transition, le Conseil pourrait aussi examiner certaines questions dans le contexte du GCMP ou d'un autre mécanisme de coordination afin de déterminer comment il pourrait jouer son rôle de façon plus efficace.

Mlle JANJUA (Pakistan), se référant aux observations faites par les représentants de la Finlande et du Royaume-Uni, rappelle que, conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil doit formuler des orientations générales dans le cadre de l'examen triennal de l'Assemblée générale (résolution 47/199). Il n'est pas chargé, en revanche, d'adopter de nouvelles dispositions. Le Conseil doit examiner les rapports des conseils d'administration afin de déterminer les tendances générales et de fournir des orientations pour la coordination des activités, mais il ne doit pas chercher à redéfinir la politique triennale alors même que celle-ci est en train d'être appliquée.

M. MARTYNENKO (Ukraine) prie instamment le Conseil d'adopter une approche plus pragmatique à l'égard des pays qui ont pâti de l'imposition de sanctions. Il se réfère, en particulier, à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la résolution 48/210 de l'Assemblée générale relative à l'assistance économique aux Etats qui subissent le contrecoup de l'application des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

M. LUNDBORG (Observateur de la Suède) souligne l'importance d'une communication à double sens entre le Conseil et les conseils d'administration. Une présentation plus systématique des rapports permettrait au secrétariat de procéder à une analyse globale des travaux des différents programmes et fonds de développement, à partir de laquelle les problèmes clés pourraient être identifiés. Le Conseil pourrait formuler des stratégies générales pour les différents fonds et programmes compte tenu des recommandations, par exemple, de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement ou du Sommet mondial pour le développement social. A cet égard, M. Lundborg se demande si, pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, une stratégie globale n'aurait pas

/...

été plus efficace que les stratégies différentes appliquées par les divers fonds et programmes.

M. BRUN (Norvège) pense, comme les représentants de la Finlande et de la Suède, que les discussions doivent se fonder sur des rapports annuels plus analytiques et sur un rapport de synthèse établi par le secrétariat. La délégation norvégienne apprécie les efforts faits par le secrétariat pour mettre en relief certaines questions importantes durant la session en cours. Les rapports annuels soumis par les fonds et programmes devraient tous contenir un certain nombre de sections standard portant, entre autres, sur l'application des recommandations de l'examen triennal; sur le suivi et la mise en oeuvre des recommandations de grandes conférences internationales comme la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social ou la Conférence mondiale sur les femmes; et sur les décisions adoptées par les conseils d'administration.

L'établissement d'un ordre du jour tournant pourrait faciliter l'examen approfondi de certains thèmes chaque année. Le Conseil pourrait par exemple axer son attention sur une conférence internationale dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble ou sur une question précise, comme l'assistance du système des Nations Unies à l'Afrique subsaharienne, question qui est actuellement examinée séparément par chaque conseil d'administration. Le choix des thèmes pourrait être effectué compte tenu des rapports des fonds et des programmes, des suggestions du secrétariat et du rapport de synthèse qu'il aura établi, et peut-être de l'avis du GCMP, ainsi que le représentant du Royaume-Uni l'a suggéré. Les conseils d'administration pourraient d'autre part signaler à l'attention du Conseil des questions qui se poseraient au cours de l'année. Des thèmes précis devront être identifiés pendant ou avant la session d'organisation. Il conviendra de faire preuve de souplesse. La délégation norvégienne aimerait savoir ce que pensent les partenaires du GCMP et le secrétariat des conséquences qu'aurait l'application de ces propositions. Pendant la session d'organisation, les partenaires du GCMP et le secrétariat pourraient en outre faire des suggestions au Conseil quant aux moyens d'améliorer la documentation soumise par les fonds et les programmes.

M. BARNETT (Royaume-Uni), à propos des observations de la délégation pakistanaise, réaffirme que le Conseil ne doit pas dépasser le cadre établi dans la résolution 47/199 relative à l'examen triennal et dans la résolution 48/162 concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Dans les limites de ce cadre, toutefois, le Conseil peut jouer un rôle utile en fournissant des orientations, en particulier pour l'interprétation des sections les plus ambiguës de la résolution 47/199. Il peut ainsi contribuer à assurer une bonne application de cette résolution.

La délégation britannique est encouragée par le caractère très pratique de la discussion et pense que le Conseil pourrait être prêt à adopter une décision sur la manière d'accroître l'efficacité de ses travaux. Une telle

/...

décision pourrait se fonder sur le consensus qui semble se dégager sur la nécessité d'obtenir des fonds et programmes des rapports plus analytiques, sur l'utilité de disposer d'un rapport de synthèse établi par le secrétariat, sur l'idée que les fonds et les programmes proposent des thèmes à la session d'organisation du Conseil, et sur le choix d'un thème devant faire l'objet d'un examen approfondi pendant le débat consacré aux activités opérationnelles. Le représentant du Royaume-Uni espère que, dans le choix des thèmes, les rôles distincts du débat sur les activités opérationnelles et du débat sur les questions de coordination ne seront pas brouillés. L'examen de la question de l'assistance à l'Afrique, par exemple, aurait sans doute mieux sa place dans le cadre du débat sur les questions de coordination étant donné l'étendue de l'action du système des Nations Unies dans ce domaine.

M. KELLOWAY (Australie) dit que, s'il est possible que les rapports des conseils d'administration n'aident pas le Conseil à s'acquitter des six fonctions indiquées au paragraphe 16 de la résolution 48/162, ils doivent continuer d'être présentés pour des raisons de transparence et de responsabilité. La proposition tendant à ce que le Conseil choisisse, lors de sa session d'organisation, des thèmes clés sur lesquels il axera son attention à sa session de fond est bonne. M. Kelloway est d'accord avec le représentant du Royaume-Uni pour penser que le Conseil ne doit pas s'approprier les fonctions de l'Assemblée générale. Il peut jouer un rôle très utile, en revanche, en précisant l'orientation des activités opérationnelles. M. Kelloway souscrit également aux propos de la délégation britannique concernant la nécessité de préserver le caractère distinct de chaque débat. Les sessions annuelles du Conseil fournissent amplement l'occasion de mettre au point une politique plus systématique pour les fonds et les programmes en préparation de l'examen triennal.

Les relations entre les organisations membres du GOMP et les institutions spécialisées doivent être clarifiées. Le manque de coordination n'est que trop probable lorsque les coordonnateurs résidents traitent avec les ministères des finances ou du plan et les institutions spécialisées avec les ministères d'exécution. Par exemple, la mise en oeuvre d'un programme financé par une institution spécialisée mais comportant également un élément de participation aux coûts risque en fait d'être préjudiciable aux tentatives que fait le gouvernement pour limiter les dépenses locales. C'est une question qui n'a pas été véritablement abordée au cours de la session.

M. KAARIA (Observateur de la Finlande) pense lui aussi que le Conseil ne doit pas s'approprier le rôle directif de l'Assemblée générale. Il peut en revanche fournir des orientations très utiles en ce qui concerne à la fois le mécanisme d'examen triennal, qui considère les instruments nécessaires pour l'exécution des activités opérationnelles, et le contenu proprement dit de ces activités. M. Kaaria partage l'avis du représentant du Royaume-Uni au sujet de la distinction entre le débat sur la coordination et le débat sur les activités opérationnelles. Il ne voit pas la nécessité d'examiner la question de l'assistance à l'Afrique subsaharienne, à laquelle l'Assemblée générale

/...

consacre une attention considérable; mais peut-être le Conseil pourrait-il, dans le cadre de son débat sur les activités opérationnelles, passer en revue les activités des fonds et des programmes.

Pour éviter des retards dans la présentation des rapports, les projets de rapports annuels pourraient être soumis aux sessions ordinaires des conseils d'administration où ils feraient l'objet d'un examen préalable avant les sessions annuelles. Se référant aux remarques de la délégation britannique, l'observateur de la Finlande se demande si l'établissement par le Président d'un résumé des vues du Conseil ne serait pas préférable à l'adoption d'une décision.

M. RAO (Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)) dit que les activités opérationnelles du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) visent à aider les gouvernements à formuler des politiques et des stratégies qui leur permettent de se donner les moyens de mettre en place et de gérer des établissements humains autonomes. Pour faire face à la demande croissante des gouvernements des pays en développement, le Centre a continué d'étendre ses activités de coopération technique en 1993. Ses activités opérationnelles sont financées au moyen de contributions volontaires, des ressources prévues au titre des chiffres indicatifs de planification (CIP) du PNUD et de la participation aux coûts, tandis que la partie non opérationnelle de son programme de travail est financée à l'aide du budget ordinaire. Les dépenses totales encourues au titre des programmes et projets de coopération technique en 1993 se sont élevées à plus de 32 millions de dollars, un record pour les activités de coopération technique du Centre. Il convient toutefois de noter que les sources de financement des activités opérationnelles d'Habitat ont subi une modification majeure en 1993, l'accroissement de la participation de tiers aux coûts et des fonds d'affectation spéciale ne compensant que partiellement l'importante diminution du financement du PNUD. La proportion du budget financée par le PNUD a atteint son plus bas niveau, représentant moins de 54 % du budget total de la coopération technique, et cette tendance s'est poursuivie en 1994.

D'après une analyse réalisée par le PNUD, les ressources au titre des CIP exécutées par Habitat ont augmenté de 10 % entre le quatrième et le cinquième cycles de programmation. Le Bureau des services d'appui aux projets (BSP), qui est le service d'exécution interne du PNUD, a quant à lui accru de 460 % sa part des ressources des CIP dans le seul domaine des établissements humains. Ces chiffres montrent qu'on est passé d'une exécution assurée par les institutions à une exécution directement assurée par le PNUD au moyen de son propre agent d'exécution, le BSP.

L'histoire d'Habitat montre son engagement sans réserve en faveur de l'exécution nationale, de l'utilisation des compétences nationales et des achats effectués auprès des pays en développement. Or l'évolution générale vers une exécution directe des projets et des programmes, qui est l'une des

/...

causes principales de la diminution du financement du PNUD, compromet la mobilisation des capacités techniques d'Habitat à l'appui de l'exécution nationale.

Cette situation est alarmante puisque les projets sont souvent mis en oeuvre sans tirer parti des connaissances spécialisées et de l'expérience que possède Habitat dans le domaine des établissements humains. À cela s'ajoute le fait que le PNUD est passé à une exécution réalisée au niveau des bureaux extérieurs, ce qui pose le problème de la viabilité du système tripartite qui a été mis en place pour séparer les fonctions de financement et d'exécution afin d'améliorer la transparence et le contrôle conjoint.

En ce qui concerne la note de stratégie nationale, les institutions qui ne sont pas représentées sur le terrain ont jusqu'à présent eu des difficultés à prendre part au processus. Habitat n'a pas participé à l'élaboration de la note de stratégie nationale dans de nombreux pays, et les gouvernements ont eu de ce fait plus de mal à utiliser ses compétences techniques en matière de logement et d'infrastructure environnementale. Enfin, Habitat a été désigné comme responsable des activités pour les chapitres 7 et 21 du programme "Action 21". Il est pleinement déterminé à collaborer avec le PNUD pour surmonter les problèmes mentionnés de façon à fournir aux gouvernements l'assistance technique nécessaire à la réalisation des buts et des objectifs de ce programme.

M. CLAVIJO (Colombie) dit qu'il ressort clairement du paragraphe 16 de la résolution 48/162 que les politiques doivent être formulées par l'Assemblée générale et qu'il y a un consensus sur le fait que le débat sur les activités opérationnelles doit avoir une orientation pratique. Plutôt que d'être axé sur des questions de fond, ce débat doit porter sur le rôle des institutions spécialisées, l'exécution nationale et les dépenses d'appui. L'avantage du Conseil économique et social est de toucher l'ensemble du système.

Pour éviter toute discrimination entre les pays au niveau de l'analyse et aller au fond des problèmes, une approche régionale est essentielle. Enfin, il faudrait évaluer, avant la fin de la session, la structure et les résultats du débat de haut niveau et du débat sur les activités opérationnelles.

M. COSTA (Brésil) pense que, de façon générale, le débat sur les activités opérationnelles devrait effectivement porter sur un thème particulier chaque année. Mais il craint qu'il ne soit trop tard pour choisir un thème à la session d'organisation. Les conseils d'administration n'auraient pas suffisamment de temps pour en discuter de façon approfondie. Il pourrait être utile, par ailleurs, de présenter les idées-forces du débat dans un résumé du Président, encore qu'un tel résumé ne serait pas considéré comme un document contraignant. Le représentant du Brésil préfère la suggestion de la délégation britannique tendant à élaborer une brève décision.

/...

Mme AL-AWADHI (Koweït) dit que certaines institutions spécialisées ne considèrent pas sérieusement les besoins des différents pays et sont lentes à intervenir. Les nouveaux concepts récemment appliqués aux activités opérationnelles, comme par exemple l'approche-programme, ont été de quelque utilité, mais le Koweït ne saurait pour sa part se passer des compétences des institutions spécialisées. Les institutions devraient établir un fichier de spécialistes techniques, et la coordination avec les bureaux du PNUD devrait être améliorée. Les rapports des fonds et des programmes sont extrêmement importants et le Conseil doit les examiner sans tarder.

M. MARRERO (Etats-Unis d'Amérique) pense qu'il serait utile que le débat sur les activités opérationnelles ait un thème central, mais cela ne suffira pas à le rendre productif. Sa délégation a été déçue de voir que les représentants des institutions financières internationales n'ont pas mis expressément l'accent sur l'Agenda pour le développement lors du débat de haut niveau. Peut-être pourrait-on définir avec plus de soin le thème central et les questions, et les programmes et les fonds pourraient mettre à l'ordre du jour les domaines dans lesquels ils souhaitent des orientations.

M. KELLOWAY (Australie) a écouté avec intérêt les préoccupations exprimées par le représentant d'Habitat à propos de la diminution du financement entraînée par la réorganisation du PNUD. Il aurait été plus utile encore d'entendre ces observations avant la discussion dans la mesure où elles sont tout à fait dans l'esprit du paragraphe 16 b) de la résolution 48/162.

M. MOJOUKHOV (Biélorus) pense, comme les représentants de l'Australie et de l'Allemagne, qu'il serait extrêmement utile, pour permettre des discussions plus approfondies et complètes, de recevoir les rapports avant les réunions. Il souscrit aux observations du représentant de la Colombie concernant la nécessité de procéder à un examen analytique annuel des activités opérationnelles du système des Nations Unies, en particulier par région et catégorie de pays.

Sur la question des activités opérationnelles du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il note que l'UNICEF a été le premier organisme à adopter un nouveau règlement intérieur suite aux changements récemment introduits par la résolution 48/162 de l'Assemblée générale. L'un des résultats positifs de cette adoption est que les pays qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'UNICEF peuvent désormais assister aux réunions en tant qu'observateurs, ce qui se traduit par une participation plus équilibrée. L'UNICEF devrait servir de modèle à d'autres organismes des Nations Unies qui mènent des activités opérationnelles. La délégation biélorussienne propose que le Conseil approuve sans les modifier les décisions et recommandations adoptées par consensus aux sessions de 1994 du Conseil d'administration de l'UNICEF, ce qui contribuerait à accélérer l'application de ces décisions et à consolider les activités pratiques sur le terrain.



Soulignant l'importance des décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'UNICEF en ce qui concerne sa stratégie de programmes de pays pour la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'Etats indépendants et des Etats baltes, le représentant du Bélarus demande comment l'UNICEF compte parvenir à assurer une répartition équilibrée des ressources par région alors que la région susmentionnée n'a reçu que 1 % de la totalité des ressources consacrées aux activités opérationnelles s'agissant des programmes de pays et des programmes régionaux.

Notant que certains pays ne satisfont pas aux critères traditionnels requis pour recevoir une assistance de l'UNICEF et que les organismes opérationnels du système des Nations Unies appliquent des critères différents selon les régions, il demande si l'UNICEF a commencé d'harmoniser les critères pour l'application des programmes de pays.

M. MARRERO (Etats-Unis d'Amérique), à propos des questions soulevées par le représentant du Bélarus, présume que le Conseil économique et social essaie de mettre au point à sa session en cours son nouveau rôle à l'égard des programmes et des fonds de développement afin d'établir un cadre approprié pour l'examen de ces questions. Il se demande si les questions soulevées par le représentant du Bélarus ne devraient pas plutôt être considérées par le Conseil d'administration de l'UNICEF, qui traite précisément des problèmes relatifs au budget et aux programmes.

Le PRESIDENT fait observer que les travaux menés par le Conseil économique et social durant ses séances de travail sont au coeur de la restructuration du Conseil entreprise par l'Assemblée générale. Le dialogue sur les politiques et le débat de haut niveau sur l'Agenda pour le développement ont certes été importants, mais, au regard de la résolution 48/162, les séances de travail sont essentielles pour assurer l'efficacité et l'utilité du Conseil. Le Conseil est en train d'élaborer des mécanismes pour la formulation de ses orientations. Au paragraphe 29 de la résolution 48/162, il est question d'assurer une interaction efficace et productive entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les divers conseils d'administration. Il est clair que l'Assemblée souhaite que le Conseil change ses méthodes de travail et fournisse de véritables orientations. La tâche du Conseil à sa session en cours consiste à établir une distinction entre, d'une part les objectifs et les stratégies, et d'autre part l'action des différents éléments du système. A cet effet, il doit partir du principe que les fonds et les programmes ont, grâce à leurs conseils d'administration, leur propre efficacité interne, à distinguer de leur efficacité, que l'on pourrait définir comme étant la manière dont ils réalisent les objectifs du Conseil. En outre, dans la mesure où de nombreux représentants siègent à la fois à un conseil d'administration et au Conseil, il faut présumer qu'ils sont efficaces car ils agiront de façon cohérente dans les deux assemblées.

La principale question qui se pose au Conseil est de savoir comment s'acquitter des tâches décrites aux paragraphes 15 et 16 de la résolution, et sous quelle forme exprimer ses conclusions. Un simple résumé du Président ne semble pas être suffisant et il sera probablement nécessaire d'établir un rapport plus étoffé. En tout état de cause, le Conseil doit prendre une décision claire, avant la fin de sa session de fond, sur la manière d'appliquer la résolution 48/162.

Le Président rappelle au Conseil que dans le cadre de l'examen d'ensemble triennal, il sera saisi de quatre différents éléments auxquels il devra apporter quatre réponses différentes. Les éléments en question sont les rapports des fonds et des programmes, les recommandations de ses organes subsidiaires, les rapports de réunions spéciales telles que la Conférence internationale sur la population et le développement, et le rapport annuel du Secrétaire général. Les quatre réponses correspondantes consisteront à fournir des orientations, adresser des directives aux organes subsidiaires, formuler des recommandations à l'intention des mécanismes de coordination, et préparer le prochain examen triennal.

M. MARTYENKO (Ukraine) dit que, puisque le Conseil étudie les moyens d'accroître l'efficacité des fonds et des programmes, il doit considérer le côté pratique des activités opérationnelles, en particulier la tendance croissante qu'a l'UNICEF à privilégier l'assistance d'urgence. Cette tendance est une source de préoccupation parce qu'elle a pour effet de détourner des ressources qui étaient précédemment consacrées au développement, et il est essentiel d'en tenir compte lorsque l'on discute des objectifs et des stratégies du système des Nations Unies.

Mme VOLKOFF (Canada) dit que le Conseil doit, premièrement, déterminer précisément les informations qui devront lui être fournies à l'avance afin, les prochaines années, d'obtenir ce dont il a besoin. A cet égard, certaines suggestions ont été faites quant à la manière d'améliorer les recommandations qu'il reçoit du GCMP et du CCQPO. Les conseils d'administration des programmes, d'autre part, se sont montrés disposés à être plus francs, ce qui aide à cerner les problèmes particuliers qui se posent. La délégation canadienne pense elle aussi qu'il serait souhaitable que le Conseil reçoive les rapports des institutions spécialisées à l'avance, surtout s'il leur indique le type de renseignements présentant pour lui le plus d'utilité.

Deuxièmement, le Conseil doit déterminer quels thèmes il va examiner. La représentante du Canada approuve à cet égard la suggestion faite par la délégation colombienne selon laquelle les problèmes et les questions devraient être examinés par catégorie de pays ou par région plutôt que d'un point de vue global. Les perspectives ainsi que les problèmes doivent être analysés à partir d'une position systémique. Mme Volkoff est d'accord avec le représentant de la Norvège pour penser que le Conseil doit examiner les résultats de certaines conférences internationales, notamment dans des domaines comme la division du travail. Elle souscrit également au point de

/...

vue de la délégation indienne selon lequel certains sujets comme l'initiative "20/20", qui sont des sujets de fond, doivent néanmoins être considérés du point de vue de leur application opérationnelle.

Troisièmement, si le Conseil souhaite donner des orientations précises, il doit énoncer ses conclusions dans une résolution. Certains éléments du débat, toutefois, gagneraient à être récapitulés dans un document émanant du Président, qui serait complémentaire à la résolution. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont besoin d'une résolution, mais, le Conseil économique et social ayant aussi pour tâche d'établir un consensus politique, il lui faut s'adresser directement aux Etats membres, qui seraient très satisfaits d'avoir un résumé du Président.

M. BARNETT (Royaume-Uni) dit que la description des quatre principaux éléments d'information et des quatre principales réponses de base faite par le Président touche directement au coeur du sujet. La délégation britannique pense qu'il est possible d'améliorer l'analyse et le suivi des rapports des fonds et programmes en améliorant les normes relatives à l'établissement des rapports et en demandant aux institutions spécialisées des contributions sur les thèmes voulus. Il faudrait aussi rendre plus claire la présentation des décisions des organes subsidiaires du Conseil économique et social. En ce qui concerne les conférences internationales, les représentants doivent faire en sorte que les recommandations soient rédigées sous une forme telle qu'elles puissent être appliquées par le Conseil et les conseils d'administration. Quant au rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles, le Conseil a déjà fourni plus d'une fois des orientations à cet égard.

Il serait utile, en formulant des orientations à l'intention des fonds et programmes, de choisir chaque année un grand thème de discussion pour la session suivante et de demander aux organes de coordination de proposer d'autres thèmes. Des directives doivent également être adressées à des organes de coordination tels que le CAC et le GCMP. Enfin, le Conseil devrait jouer un plus grand rôle, sans préjudice de la responsabilité primordiale de l'Assemblée générale, dans l'examen triennal d'ensemble.

Mme VASISHT (Inde) estime que les difficultés concernant les éléments d'information à fournir au Conseil peuvent être surmontées. S'agissant de la décision à prendre dans l'immédiat, elle se demande dans quelle mesure -si le résumé du Président ne suffit pas- un projet de résolution soumis par le Président ne pourrait pas servir de point de départ pour résumer la discussion.

M. FALLER (Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)) partage l'avis selon lequel le Conseil doit recevoir des éléments d'information appropriés pour pouvoir prendre des décisions concrètes. Il appelle l'attention sur les problèmes particuliers que rencontrent, compte tenu de la diminution des ressources, de petits organismes techniques comme l'OACI, qui prennent des mesures pour s'adapter aux nouvelles réalités en

modifiant la fourniture de leur assistance technique et en adoptant une approche plus intersectorielle. Il ne faut pas que les grandes institutions portent atteinte aux compétences et à l'expérience particulières des plus petites et à leur spécificité, ni fassent double emploi avec elles. Les petites institutions fournissent souvent une assistance scientifique et technique à des pans entiers de l'infrastructure d'un pays que chacun s'accorde à considérer comme essentiels pour le développement. L'OACI a pour sa part deux problèmes particuliers, qui tiennent à la faiblesse de sa représentation sur le terrain et à la nécessité d'une approche plus régionale pour tenir compte des caractéristiques du transport aérien.

M. ROESCH (Allemagne) reconnaît l'importance de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale s'agissant des orientations générales et annonce que l'Union européenne est en train d'élaborer un projet de résolution concernant l'examen triennal d'ensemble.

M. CLAVIJO (Colombie) approuve les observations du Président et les contributions constructives faites par la suite par les représentants du Canada, de l'Inde et du Royaume-Uni. En ce qui concerne l'adoption d'une décision, il fait une distinction entre un résumé du Président, qui jouerait un rôle utile en rendant compte des vues exprimées, et une décision ou des décisions définissant les nouvelles informations à demander pour l'examen triennal, qui devraient faire l'objet de négociations.

M. LUNDBORG (Observateur de la Suède) dit que le Conseil doit faire clairement comprendre au Secrétariat qu'il lui faudra recevoir en 1995 un rapport analytique rendant compte des principaux points examinés par les différents conseils d'administration. Il prend note des propositions intéressantes faites par les représentants de l'Australie et de la Colombie concernant de grands domaines de discussion. Les résultats de la session de 1994, s'ils incluront peut-être quelques décisions de fond, seront essentiellement de nature pratique, pour bien préparer la prochaine session. S'agissant de la décision à prendre dans l'immédiat, la délégation suédoise n'exclut pas l'idée d'établir un résumé du Président pour refléter les différents points de vues exprimés.

La séance est levée à 12 h 50.